DEPARTEMENT
DES LANDES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2024-174
Versement des avances de subventions et de contributions

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 25
Nbre de votants : 32
Nbre de procurations : 7
Date de convocation et d'affichage : 03/12/2024
Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Eric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme RIGAL Nathalie, M. VIUDES Christian, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : Mme AUBERT Roselyne donne procuration à Mme DUBOIS Catherine, M. COLMAGRO Ghislain donne procuration à M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme PONCHET Ascension, Mme PELTIER Virginie donne procuration à M. COURNAU Jean-Michel, Mme PINCÉ Laure donne procuration à M. PASCUTTO Philippe, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. VIUDES Christian, M. BRETHES Eric donne procuration à Mme SEGAUT Céline

Excusés : Mme AUBERT Roselyne, M. COLMAGRO Ghislain, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme PELTIER Virginie, Mme PINCÉ Laure, Mme MALLO Caroline, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. LAINÉ Fabien, M. BRETHES Eric

Décision de l'assemblée :

Votants : **32**
Pour : **32**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20241210-2024-174-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Rapporteur : M. DIAZ Manuel

Lors du vote du budget primitif 2024, il a été inscrit des subventions aux associations et des contributions aux organismes publics pour les montants suivants :

Associations concernées	montant attribué pour 2024	Organismes publics	montant sollicité pour 2024
- Croix rouge	500,00 €	- AMPA	50,00 €
- Association Paloume	800,00 €	- Conseil départemental 40 - occupation domaine public	550,00 €
- Bisca refuge	2 500,00 €	- ADACL	550,00 €
- Association Bisca Chats	2 500,00 €	- Centre ville en mouvement	1 100,00 €
- CIDFF	2 800,00 €	- ALPI	1 300,00 €
- Réseau Partagé	4 000,00 €	- Salon de l'habitat	2 500,00 €
- Fréquence Grands Lacs	6 000,00 €	- Fédération nationale des collectivités concédantes et régies	2 519,20 €
annuelle	*4 000,00 €*	- ATMO Nouvelle Aquitaine (qualité air)	3 500,00 €
exceptionnelle	*2 000,00 €*	- ADIE	4 000,00 €
- Landes Insertion mobilité	6 258,80 €	- Association des maires des Landes	6 000,00 €
- Adil 40	7 000,00 €	- Agence d'attractivité	6 093,00 €
- Initiative Landes	10 000,00 €	- GIP Littoral	10 000,00 €
- ACGELB	12 500,00 €	- Conseil Régional-Ligne XLR 46	17 000,00 €
- C.I.G.L.	15 000,00 €	- Précoréno	28 273,06 €
- Mission locale des Landes	30 000,00 €	- SYDEC	70 000,00 €
- Office de tourisme des Grands Lacs	850 000,00 €	- Pays Landes Nature Côte d'Argent	78 000,00 €
		- SM bassin versant des lacs du Born	267 532,58 €
		- CIAS des Grands Lacs	1 172 620,00 €
Total	955 858,80 €	Total	1 671 587,84 €

Certaines structures ont sollicité la communauté de communes afin d'obtenir des avances de subventions et de contributions. En effet, celles-ci permettraient de subvenir aux besoins de trésorerie du 1er trimestre 2025 des associations et organismes ci-après :

6558 – autres contributions obligatoires :

- CIAS des Grands Lacs. 450 000,00 €
- Pays Landes Nature Côte d'Argent 50 000,00 €

Soit un total de 500 000,00 €

6574 – subventions de fonctionnement aux associations :

- C.I.G.L 10 000,00 €
- Association Office de tourisme intercommunal 300 000,00 €

Soit un total de 310 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20241210-2024-174-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Madame la présidente soumet au vote de l'assemblée délibérante le versement des avances de contributions et de subventions ainsi que l'autorisation de signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le versement des avances de contributions et de subventions
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 10 décembre 2024

La Présidente,

Communauté de Communes des Grands Lacs
PARENTIS-EN-BORN

Françoise DOUSTE

Document exécutoire à compter du : 10/12/2024
Transmis en Préfecture le : 20/12/2024
Affiché le : 20/12/2024
à Parentis-en-Born, le : 20/12/2024
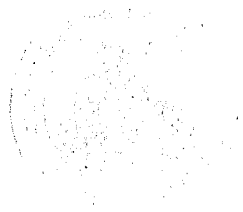
Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20241210-2024-174-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024